

L'Anse-Saint-Jean, le 2 mai 2022.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Greffier-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 2 mai 2022 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents : Monsieur Richard Perron
 Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Carl Brassard
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Claude Bouchard

Est présente également Madame Annick Boudreault, greffière-trésorière adjointe

Sont absents : Monsieur Daniel Corbeil

126-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault.

127-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 4 avril 2022

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d'avril 2022

5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

6.1 Aucun

7. ADMINISTRATION

7.1 Municipalité de Ferland-et-Boilleau - Prêt du chapiteau

7.2 Invitation au souper-bénéfice de la Corporation Gestion Rivière Saint-

Jean-Saguenay inc.

- 7.3 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
- 7.4 Renouvellement de l'adhésion à la Société historique du Saguenay
- 7.5 Confirmation de statut d'une secrétaire-réceptionniste
- 7.6 Demande d'honoraires additionnels pour l'accompagnement - assainissement des eaux usées secteur village
- 7.7 Dépôt de la liste des dépenses engagées par le directeur général
- 7.8 Comité touristique et Comité Vert - Demande d'installation d'une station de remplissage de bouteilles d'eau au quai de L'Anse-Saint-Jean
- 7.9 Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif
- 7.10 Renouvellement de notre adhésion au Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay - Lac-Saint-Jean (CREDD)
- 7.11 Collecte de fonds pour la société de la SLA
- 7.12 FADOQ de Saint-Félix-d'Otis - Spectacle Jeanick Fournier
- 7.13 Mandat octroyé à notre aviseur légal dans le cadre d'un dossier de lotissement d'urbanisme
- 7.14 Nomination du maire suppléant
- 7.15 Programme de subvention au Transport adapté 2021

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
- 8.2 Octroi du contrat pour le nivelage des chemins pour la période estivale de 2022, 2023 et 2024
- 8.3 Ouverture du poste d'adjoint aux travaux publics
- 8.4 Demande d'asphaltage du rond-point de la rue Gagné
- 8.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2021

9. URBANISME

- 9.1 Recommandation CCU30-2022 - Monsieur Marc Pelletier, 95, chemin de Vébron (lot 6 144 479)
- 9.2 Recommandation CCU31-2022 - Monsieur Marc-André St-Pierre, rue de la Canourgue (lot 6 467 582)
- 9.3 Recommandation CCU32-2022 - Monsieur Pierre Blackburn, 44 rue Elmina-Lavoie (lot 6 288 347)
- 9.4 Recommandation CCU33-2022 - Monsieur Roger Brassard, chemin du Refuge (lot 6 507 519)

9.5 Présentation du premier projet de règlement # 22-396 modifiant le règlement de zonage 19-353 relativement aux résidences de tourisme, aux cantines mobiles et autres objets

9.6 Présentation du projet de règlement # 22-397 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 19-356 relativement à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Aucun

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Dépôt de la politique MADA 2020-2025 - Municipalité amie des aînées

11.2 Démarche d'accompagnement du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)

11.3 Démarche de financement - Tournée BonVélo Mont-Édouard

11.4 Festivités de la Fête Nationale 2022

11.5 Cession de terrain entre Monsieur Sébastien Perron et la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

11.6 Lancement de la saison touristique 2022 – Ferland-et-Boileau

11.7 Motion de remerciement aux membres du comité de pilotage pour la politique MADA

11.8 Appui à la demande d'aide financière déposée par le Club de motoneige du Fjord au volet régional de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay

12. VARIA

12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

128-2022

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense

de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022.

129-2022

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS D'AVRIL 2022

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2022 au montant de 160 515.75 \$ et des paiements directs au montant de 2 403.82 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

130-2022

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois d'avril 2022 au montant de 214.65 \$ et de 106.30 \$ pour la petite caisse du bureau de poste.

131-2022

MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU - PRÊT DU CHAPITEAU

ATTENDU QUE la municipalité de Ferland-et-Boilleau, par voie d'une missive écrite, désire relancer une demande d'emprunt du grand chapiteau pour leur événement BoréaFest 2022;

ATTENDU QUE la spécificité de l'événement BoréaFest 2022 met en valeur l'industrie forestière de la région avec une programmation artistique festive;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le prêt du chapiteau d'une dimension de 40 x 40 à la municipalité de Ferland-et-Boilleau, et ce gratuitement, pour leur activité du BoréaFest 2022 qui aura lieu du 15 au 17 juillet prochain.

ET QUE le montage et le démontage du chapiteau soient effectués par les journaliers de notre municipalité et qu'ils soient facturés à la municipalité de Ferland-et-Boilleau, de même que les frais de transport et de déplacement. De plus, transmettre une preuve d'assurance responsabilité civile en cas de sinistre pendant l'événement.

132-2022

INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA CORPORATION GESTION RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY INC.

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de 4 billets au coût de 80\$ chacun pour le souper-bénéfice de la Corporation de Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay qui aura lieu le 21 mai prochain à la station de ski du Mont-Édouard.

133-2022

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (9-1-1 E) et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC) a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la norme I3 de NENA);

ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les ESLT) d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (PESLT), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération de Bell Canada

ET d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tous documents relatifs à celle-ci.

134-2022

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement de notre adhésion à la Société historique du Saguenay au montant de 35.00 \$.

135-2022

CONFIRMATION DE STATUT D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT le besoin en secrétariat au poste actuel de réception;

CONSIDÉRANT QUE Madame Charlotte Hamel est affectée à ce poste à titre de secrétaire-réceptionniste, en la résolution 094-2021 et que sa période de probation tire à sa fin;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le statut de temps régulier et temps plein de Madame Charlotte Hamel au poste de secrétaire-réceptionniste.

136-2022

DEMANDE D'HONORAIRES ADDITIONNELS POUR L'ACCOMPAGNEMENT - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'étangs aérés dans le secteur village sont prévus en 2022;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces travaux, la firme surveillante aura besoin de certaines indications et informations de la firme conceptrice afin de bien effectuer son travail;

CONSIDÉRANT QU'advenant une problématique touchant les plans et devis, la firme conceptrice, de concert avec le surveillant, devra procéder à des analyses ou des modifications aux plans déjà établis;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'octroi du contrat de conception à SNC-Lavalin, cette portion de l'offre de service était payée à un taux horaire;

CONSIDÉRANT QU'afin de contrôler les sommes versées aux professionnels, il est pertinent de mettre un seuil de dépenses approuvées afin d'éviter des dépassements budgétaires non prévus;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de porter l'item « 70 - Activités optionnelles » figurant dans le bordereau de services professionnels à 16 100 \$ à la firme conceptrice SNC Lavalin dans le cadre du support apporté au surveillant et à la Municipalité lors de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux – secteur village.

137-2022

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONFORMÉMENT à l'article 10.3 du règlement 21-388 sur la gestion contractuelle, le directeur général doit déposer une liste des contrats accordés de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a conclu des contrats de moins de 25 000 \$ qui sont les suivants :

Raison	Entreprise	Montant
Offre de services : Étude géotechnique – Usine de traitement des eaux – Le Croissant Montagne – Mont- Édouard – L'Anse- Saint-Jean	Groupe Géos	7 300 \$ plus taxes

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt de la liste des contrats de moins de 25 000 \$.

138-2022

COMITÉ TOURISTIQUE ET COMITÉ VERT - DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE STATION DE REMPLISSAGE DE BOUTEILLES D'EAU AU QUAI DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QU'UNE demande pour l'installation d'une station de remplissage de bouteilles d'eau a été faite par le Comité vert de l'Anse et le Comité touristique de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE la vente de bouteilles d'eau a été bannie de certaines entreprises, dont Café du Quai, Fjord en Kayak ainsi que les Navettes maritimes du Fjord;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer le dossier aux travaux publics afin d'en faire l'analyse.

139-2022

POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT la résolution R-063-2021 permettant l'établissement de règles d'attribution, de présentation et d'examen des demandes de soutien financier auprès des organismes à but non lucratif sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant sur son territoire dans le cadre de la Politique de soutien financier aux organismes du milieu;

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt des promoteurs-demandeurs;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer les subventions aux organismes suivants :

Cercle des Fermières	2 000 \$
Centre communautaire La Petite École	2 500 \$

140-2022

RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN (CREDD)

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de notre adhésion au Conseil de l'environnement et du développement durable du Saguenay - Lac-Saint-Jean au montant de 130.00 \$ pour deux ans.

141-2022

COLLECTE DE FONDS POUR LA SOCIÉTÉ DE LA SLA

CONSIDÉRANT QUE cette maladie touche des personnes de notre milieu;

CONSIDÉRANT QU'IL est important d'amasser des fonds pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes et de leur famille;

CONSIDÉRANT QU'IL faut également soutenir les groupes de chercheurs qui travaillent sur des traitements visant à combattre cette maladie;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 100.00 \$ pour la société de la SLA et d'inviter la population à participer à la marche qui aura lieu à Petit-Saguenay le 18 juin prochain.

142-2022

FADOQ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS - SPECTACLE JEANICK FOURNIER

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de 4 billets au coût de 35.00 \$ chacun pour le concert de madame Jeanick Fournier qui aura lieu le 3 juin prochain à l'église de Saint-Félix-d'Otis.

143-2022

MANDAT OCTROYÉ À NOTRE AVISEUR LÉGAL DANS LE CADRE D'UN DOSSIER DE LOTISSEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tente de régler un problème de lotissement non conforme à la réglementation municipale dans le secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des terrains transmet à différents élus, fonctionnaires et employés de la municipalité des courriels insinuant ou faisant état de l'incompétence de différents employés ou fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les différentes insinuations et accusations répétées sont telles qu'elles peuvent être harassantes et démotivantes pour les employés et fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT que le contribuable en question, domicilié au 6, rue des Colibris, Saint-Sauveur, prétend que les employés municipaux sont incompetents, entre autres et de façon non limitative, à l'égard de la détermination d'une zone humide située sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas de la compétence des employés et fonctionnaires municipaux de déterminer ou de modifier les limites de la zone humide déterminée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit fournir à ses employés un milieu de travail exempt de harcèlement, quel qu'il soit;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Fabien Béland, domicilié au 6, rue des Colibris, Saint-Sauveur, Québec, soit formellement avisé de cesser, dès la réception de la présente résolution, toute insinuation ou accusation ainsi que dénigrement à quelque niveau que ce soit à l'égard des employés et fonctionnaires de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

À défaut par celui-ci de respecter le présent avis, le dossier doit être transmis au procureur de la municipalité afin que les démarches appropriées soient entreprises pour protéger l'intégrité des employés et fonctionnaires municipaux.

Copie de la présente résolution doit être adressée par poste recommandée à Monsieur Fabien Béland, dès son adoption.

144-2022

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Carl Brassard à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit de mai à août 2022.

145-2022

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a déclaré sa compétence en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié la gestion du transport adapté et du transport collectif au Transport adapté du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté du Fjord est éligible au programme de subvention au transport adapté 2021 selon certaines modalités;

CONSIDÉRANT QU'UNE des modalités est de fournir une politique relative à la qualité du service;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean s'engage à établir une politique relative à la qualité du service de transport, dans le cadre des modalités d'application du programme de subvention au transport adapté 2021.

ET QUE cette politique soit faite en collaboration avec les gestionnaires du Transport adapté du Fjord.

146-2022

PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE Monsieur Réjean Fortin, consultant en développement durable et changements climatiques, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

147-2022

OCTROI DU CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE DE 2022, 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour le nivelage des chemins municipaux pour la période estivale de 2022, 2023 et 2024;

Entreprise	Montant taxes incluses
Lauréat Gagné inc.	129 207.18 \$
Éric Côté Sable et Gravier inc.	220 407.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Lauréat Gagné inc. pour la somme de 129 207.18 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la compagnie Lauréat Gagné inc. pour le nivelage des chemins municipaux pour la période estivale 2022, 2023 et 2024

148-2022

OUVERTURE DU POSTE D'ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins grandissants aux travaux publics et la venue de projets

d'infrastructures majeurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité travaux publics d'embaucher une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT la volonté d'embaucher une ressource dédiée au support de l'équipe des journaliers et au suivi administratif des dossiers;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à faire l'ouverture d'un poste d'adjoint aux travaux publics.

149-2022

DEMANDE D'ASPHALTAGE DU ROND-POINT DE LA RUE GAGNÉ

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Yves D'Amour de compléter l'asphaltage du rond-point de la rue Gagné;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a pas été prévu au budget 2022;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter l'analyse de l'asphalte du rond-point ultérieurement afin d'inclure le projet au budget de la municipalité.

150-2022

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76 094 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean atteste, à même son rapport financier annuel 2021, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local chapeauté par le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports.

151-2022

RECOMMANDATION CCU30-2022 - MONSIEUR MARC PELLETIER, 95, CHEMIN DE VÉBRON (LOT 6 144 479)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Pelletier a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'un garage attenant à la maison située au 95, chemin de Vébron;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de construction est conforme au P.I.I.A du développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction de Monsieur Marc Pelletier pour la construction d'un garage attenant à

la maison située au 95, chemin de Vébron sur le lot 6 144 479.

152-2022

RECOMMANDATION CCU31-2022 - MONSIEUR MARC-ANDRÉ ST-PIERRE, RUE DE LA CANOURGUE (LOT 6 467 582)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc-André Saint-Pierre a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'un quatre unités de logement sur le lot 6 467 582;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est conforme au P.I.I.A. du développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction de Monsieur Marc-André Saint-Pierre pour la construction d'un quatre unités de logement sur le lot 6 467 582.

153-2022

RECOMMANDATION CCU32-2022 - MONSIEUR PIERRE BLACKBURN, 44 RUE ELMINA-LAVOIE (LOT 6 288 347)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Blackburn a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une résidence et d'un garage sur le lot 6 288 347;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est conforme au P.I.I.A du secteur du développement Val-Anse;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction de Monsieur Pierre Blackburn pour la construction d'une résidence et d'un garage sur le lot 6 288 347 à la condition que le revêtement extérieur soit en bois.

154-2022

RECOMMANDATION CCU33-2022 - MONSIEUR ROGER BRASSARD, CHEMIN DU REFUGE (LOT 6 507 519)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roger Brassard a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'un triplex sur le lot 6 507 519 situé sur le chemin du Refuge;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est conforme au P.I.I.A du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction de Monsieur Roger Brassard pour la construction d'un triplex sur le lot 6 507 519 situé sur la rue du Refuge.

155-2022

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 22-396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 19-353 RELATIVEMENT AUX RÉSIDENCES DE TOURISME, AUX CANTINES MOBILES ET AUTRES OBJETS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 19-353 de L'Anse-Saint-Jean est entré en vigueur le 15 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'hébergement touristique établit une distinction entre les établissements d'hébergement touristique offerts au sein d'une résidence principale et les établissements d'hébergement touristique généraux;

CONSIDÉRANT QUE les résidences de tourisme sont des activités d'hébergement récréotouristique offertes dans des habitations qui ne constituent pas la résidence principale du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE L'Anse-Saint-Jean est reconnue pour ses attraits récréotouristiques et de ce fait, l'on constate un engouement sur le territoire pour offrir des résidences de tourisme dans des habitations unifamiliales et des logements entiers;

CONSIDÉRANT QUE la croissance de l'offre en résidence de tourisme exacerbe la pénurie du logement locatif sur le territoire et crée une surenchère sur le prix des maisons;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un logement locatif ou à une habitation à coût abordable demeure un enjeu à L'Anse-Saint-Jean en regard du maintien de la population résidente et de son renouvellement par de jeunes familles ou pour la rétention des travailleurs;

CONSIDÉRANT QU'il importe de préserver non seulement la qualité de vie et le dynamisme social et culturel, mais également de consolider les services à la population au sein du noyau urbain principal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer les activités d'hébergement touristique notamment en matière de résidence de tourisme compte tenu de la législation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme visent, entre autres, le maintien de la population locale et des services existants, l'amélioration de la qualité de vie ainsi que l'établissement de jeunes ménages;

CONSIDÉRANT QUE les cantines mobiles contribuent à bonifier l'attraction des événements tenus sur le territoire de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE certains usages peuvent être reconnus en leur qualité de compatibilité avec leur milieu compte tenu du contexte environnemental et de leur contribution au maintien de la population active et au développement économique;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue le 4 avril 2022;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte, tel que déposé, le premier projet de règlement # 22-396 modifiant le règlement de zonage 19-353 relativement aux résidences de tourisme, aux cantines mobiles et autres objets.

156-2022

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 22-397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 19-356 RELATIVEMENT À L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 19-356 de L'Anse-Saint-Jean est entré en vigueur le 15 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'hébergement touristique établit des conditions relatives à l'enregistrement pour tout établissement d'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter des modifications à son règlement sur les permis et certificats afin d'établir une concordance avec les dispositions autorisant l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue le 4 avril 2022;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte, tel que déposé, le premier projet de règlement # 22-397 modifiant le règlement de zonage 19-356 relativement à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme.

157-2022

DÉPÔT DE LA POLITIQUE MADA 2020-2025 - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉES

CONSIDÉRANT l'effort bénévole et l'investissement des membres du comité de pilotage associé aux sondages et aux consultations publiques afin de rassembler, consulter et écouter nos aînés dans un souci de contribuer à des interventions concrètes répondant aux besoins des personnes âgées de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt de la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit assurer le suivi et la reddition des pistes d'interventions issues du plan d'action de sa politique MADA;

CONSIDÉRANT le souhait de reconduire le comité de pilotage de facto pour la mise à jour et la reddition du plan d'action de la politique MADA;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal confirme le dépôt de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) 2020-2025;

ET QUE l'on accepte les personnes déléguées et associées au comité de pilotage (ou leur substitut) de pair avec les délégués municipaux et les conseillers Michel Boudreault et Daniel Boudreault en lien avec l'exécution du mandat de la mise à jour du plan d'action et la reddition de la politique municipale MADA de deuxième génération – 2020-2025.

158-2022

DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)

ATTENDU QU'UN cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant et important auprès des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire ;

ATTENDU QU'AFIN de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti et ce, en respect de sa mission ;

ATTENDU QUE la SHL avec son service SARP propose aux municipalités une démarche d'accompagnement afin de mettre en place des plans de revitalisation tout en favorisant l'implication et la participation citoyenne ;

ATTENDU QUE le Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti et le projet de Corvée collective de revitalisation menés par la SHL depuis 2016 a eu de nombreuses retombées positives pour les communautés participantes et que seulement 18 municipalités auront pu en bénéficier ;

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP ciblent la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires afin qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des priorités régionales pour mettre en place des initiatives de développement favorables à la qualité de vie des citoyens ;

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP répondent à un besoin des collectivités et qu'ils s'inscrivent dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

ATTENDU QUE la volonté des élus de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean signifie son intérêt à se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie à l'intérieur de la future cohorte visée pour les années 2023 à 2026.

159-2022

DÉMARCHE DE FINANCEMENT - TOURNÉE BONVÉLO MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT l'offre de service de la station du Mont-Édouard à l'égard d'un positionnement du produit d'appel vélo comme destination 4 saisons;

CONSIDÉRANT 4 événements retenus de la programmation de la tournée québécoise BonVélo – Bromont – MSS Bike Park – Sentiers du Moulin et Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT le rayonnement de la tournée auprès des adeptes de vélo de montagne – d'une valeur de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité sociale du présent projet auprès des administrateurs de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le produit Enduro actuel n'est pas, de l'avis du conseil, suffisamment à maturité pour justifier un tel rayonnement et que celui-ci pourrait davantage nuire que promouvoir le produit de vélo de montagne au Mont-Édouard;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas supporter le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Cette demande d'aide financière à hauteur de 6 000 \$, montant représentant 56 % du budget total (10 674 \$) de la tournée BonVélo.

160-2022

FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE 2022

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire La Petite École organise les festivités de la Saint-Jean-Baptiste sur le terrain municipal en face du camping de l'Anse et conséquemment mobilise des ressources tant financières, matérielles qu'humaines;

CONSIDÉRANT la demande du Centre communautaire La Petite École, en date du 5 avril 2022, en lien avec l'organisation de la fête nationale, qui sollicite la municipalité de L'Anse-Saint-Jean afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de la programmation dans le cadre des festivités de la Fête nationale prévue le 24 juin prochain;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une somme maximale de 4 000 \$ selon la part octroyée par le Gouvernement du Québec, taxes en sus, pour l'événement Festivités Fête nationale 2022, lequel est accessible gratuitement à toute la population de L'Anse-Saint-Jean;

ET QUE soit déposé le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'exécution des festivités de la fête nationale de L'Anse-Saint-Jean.

161-2022

CESSION DE TERRAIN ENTRE MONSIEUR SÉBASTIEN PERRON ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT la résolution R-450-2019 entérinée en décembre 2019 stipulant la signification d'intérêt de cession pour le terrain – lots 2A-P, Rang 7, Canton Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la résolution R-121 2020 entérinée en mai 2020 stipulant le devis d'entreprendre et défrayer le plan de localisation des terrains désignés exécutés depuis octobre 2021 ainsi que l'acte notarié depuis décembre 2020;

CONSIDÉRANT la création des lots 6 455 774, 6 455 775, 6 459 609 et 6 459 610 en remplacement du lot 6 145 818 en vertu de l'article 3043, al. C.c.Q. à la Direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec;

CONSIDÉRANT la requête du cabinet notarial Laetitia Meyer à l'effet d'abroger la résolution R-212 2020 par la présente:

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution R-450 2019;

ET QUE soit autorisé à entreprendre et défrayer l'acte notarié au bénéfice de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour les lots 6 455 774, 6 455 775, 6 459 609 et 6 459 610 selon la partie de lot concerté avec monsieur Sébastien Perron;

ET QUE soit autorisé le maire, Monsieur Richard Perron, ou son substitut ainsi que le directeur général, Monsieur Jonathan Desbiens, ou son adjointe à signer tous documents pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean en accord avec

la proposition de partenariat souhaité;

ET QUE soient autorisées l'instauration et l'édification d'un parc avec une plaque à l'effigie de la famille Perron en guise de remerciement.

162-2022

LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE 2022 – FERLAND-ET-BOILLEAU

ATTENDU QUE les municipalités du Bas-Saguenay souhaitent s'unir pour effectuer un lancement conjoint de la saison touristique estivale 2022;

ATTENDU QUE ce lancement aura lieu à Ferland-et-Boilleau le 1er juin 2022 et devrait réunir une centaine de convives et des membres des médias;

ATTENDU QUE le budget prévu pour cette activité s'élève à 2 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean accorde une aide financière de 595 \$ pour l'organisation du lancement de la saison touristique estivale du Bas-Saguenay

163-2022

MOTION DE REMERCIEMENT AUX MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA POLITIQUE MADA

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier les membres du comité de pilotage pour leur travail accompli à la mise à jour du plan d'action et la reddition de la politique municipale MADA 2020-205.

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LE CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD AU VOLET RÉGIONAL DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

Le conseil municipal manque d'information pour ce dossier, donc ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(s) et le directeur général font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Michel Boudreault

Monsieur Boudreault nous informe que l'assemblée générale annuelle de l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean a eu lieu le samedi 30 avril. Il profite de l'occasion pour remercier Monsieur Yvan Côté pour son implication dans l'organisme pendant les 30 dernières années.

Monsieur Boudreault nous informe également que l'assemblée générale annuelle du Camping de L'Anse se tiendra le dimanche 15 mai à 13 h 00 à l'édifice municipal. Il invite la population à s'impliquer.

Monsieur Jonathan Desbiens

Monsieur Desbiens nous parle des points suivants :

Les travaux prévus sur la rue des Coteaux par le ministère des Transports. Assainissement des eaux village.

Réunion spéciale pour le Rapport financier au 31 décembre 2021.
Assemblée publique pour les règlements sur le tourisme.
Assemblée publique pour les développements secteur Mont-Édouard. Les trois promoteurs présenteront leur projet.
Surveillez l'Écho municipal pour avoir les dates.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron nous informe que du 1 au 7 mai est la semaine de la sécurité civile. Surveillez le site du gouvernement du Québec.

Il nous parle de la découverte ambulancière à La Baie et au Bas-Saguenay. Lors d'une rencontre, le CIUSS s'est engagé à encadrer l'entreprise qui dessert notre territoire afin de trouver des solutions.

M. Perron nomme les artistes qui seront à la Grande Ourse 2022, dont Vincent Vallières, Émile Bilodeau, Guylaine Tanguay et Ludovick Bourgeois. La Grande Ourse se déroulera au Mont-Édouard.

PÉRIODE DE QUESTIONS

164-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 20 h 20.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Greffier-trésorier

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».